

Nord, à condition que l'URSS suive cet exemple en ce qui concerne ses propres territoires.

Nous estimons que toute solution concrète du problème de contrôle ne peut dériver d'interminables débats dans l'abstrait sur le terme de «contrôle», de «vérification». Il nous faut plutôt étudier soigneusement chaque mesure de désarmement et les procédés de vérification permettant de s'assurer que tous les États mettront une telle mesure en œuvre. Autrement dit, nous devons analyser les procédés de vérification portant sur telle ou telle mesure donnée de désarmement, plutôt que d'aborder le problème général du contrôle.

Prenons, par exemple, un passage du projet de traité soumis par l'Union soviétique. L'article 5 prévoit la suppression de certains moyens de véhiculer les armes nucléaires et envisage d'en arrêter la production. Le paragraphe 3 de cet article stipule que la mise en œuvre des mesures voulues devrait être vérifiée par les inspecteurs de l'Organisation internationale de désarmement. Les termes mêmes du projet soviétique laissent croire que cette mesure de désarmement serait soumise à une inspection poussée. Il nous faut établir l'étendue des pouvoirs de ces inspecteurs, et les conditions dans lesquelles ils rempliraient leur tâche. Cela fait, la Commission pourrait se prononcer de façon motivée sur l'efficacité des procédés d'inspection se rapportant à cette mesure particulière.

Dans le domaine que j'évoque, les techniques «d'échantillonnage» proposées par le délégué des États-Unis pourraient faciliter une entente en ce qui concerne l'inspection, et apaiser la crainte que cette inspection aille trop loin ou qu'on l'emploie à des fins blâmables. Nous sommes convaincus qu'on peut s'entendre sur la question d'un contrôle reposant sur des «échantillonnages».

Des méthodes empiriques du même genre, impliquant des vérifications minutieuses plutôt que des discussions de principe, pourraient s'appliquer dans d'autres domaines où les divergences essentielles mais mal définies encore séparent les deux camps.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais soumettre quelques propositions de procédure. Depuis la dissolution du Comité des Dix, il y a presque deux ans de cela, le Canada est persuadé que pour progresser rapidement sur la voie du désarmement, il nous faut suivre une procédure plus efficace que par le passé, car c'est d'elle que dépend la bonne marche d'un organisme aussi important, au sein duquel se trouvent les délégués de 17 ou 18 nations.

Comment pourrions-nous passer d'un débat général sur le désarmement à un examen détaillé des problèmes concrets? Les délégués

canadiens proposent le calendrier suivant: la formation d'un comité officieux de la Conférence, qui siégerait de façon continue et dont les membres, pour chaque délégation, seraient moins nombreux qu'aux assemblées générales. Ensuite, l'adoption d'un système qui permettrait aux coprésidents de diriger les débats à tour de rôle et de se consulter sur l'ordre du jour. Il est excellent, à mon avis, que nos séances plénières aient adopté le système d'une présidence par roulement; évidemment je sais d'expérience que cette position est purement honoraire, et cette souveraineté fugace. Nous n'en pensons pas moins que le comité ferait bien de mettre en pratique la méthode des coprésidences alternantes. En troisième lieu, le comité devrait s'en tenir à des méthodes simplifiées, et éliminer les listes d'orateurs, ainsi que les procès-verbaux des séances; un résumé suffirait à renseigner les délégués. Ainsi, grâce à ce comité officieux, on remplirait un triple dessein; on accorderait priorité aux données se retrouvant dans les deux plans, comme par exemple aux 7 points dont j'ai fait mention tantôt; on arriverait plus facilement à des compromis acceptables dans les domaines où les divergences sont marquées; enfin, on circonscrirait clairement les différends encore mal définis.

Cette méthode s'inspire de l'expérience que les représentants du Canada ont acquise à Genève, au cours de la conférence sur le Laos. Malgré les difficultés qui persistent dans ce malheureux pays, les travaux accomplis à cette conférence ont été fructueux, grâce surtout à l'adoption d'une procédure efficace, ressemblant à celle que je propose maintenant à l'égard des pourparlers sur le désarmement. Vendredi dernier, le délégué de l'Inde, M. Krishna Menon, a également évoqué la conférence sur le Laos à laquelle bien entendu un représentant de l'Inde a également participé. M. Menon a demandé que le comité se réunisse de façon officieuse, et permette ainsi aux délégués de l'URSS et des États-Unis de mettre au point, sans cérémonie, leurs opinions respectives. Le Canada appuie cette proposition, tout en signalant que le comité ne doit pas se borner à fournir des renseignements aux délégués, mais constituer surtout un organisme de négociations. Si nous proposons un système d'alternance pour les coprésidents c'est qu'à nos yeux Moscou et Washington ont, quant au désarmement, la plus lourde part de responsabilité. Loin de moi la pensée que ces grandes nations aspirent à dominer le monde, ou à en assumer la direction; mais elles se trouvent par la force des choses dans une position de guides, et c'est pourquoi il leur faut se mettre d'accord.